



VIADUC 232 est une association loi 1901, fondée en 2008 par un groupement de créateurs d'art (artistes et artisans d'art), ayant pour ambition de vivre à terme de leurs créations. L'association a pour objet de promouvoir l'activité professionnelle de ses membres et de valoriser leurs métiers respectifs au moyen de la recherche appliquée, de l'expérimentation, de l'innovation, de l'action pédagogique et de la diffusion des œuvres produites.

L'Association permet aux membres de faciliter le démarrage de leur carrière par différents moyens : **site internet, expositions, manifestations...** Chaque membre participe à la vie de l'association en fonction de ses propres compétences. Les membres se réunissent environ tous les 2 mois et communiquent également sur un forum afin de réaliser leurs projets.

- **Le site** : L'Association met au service de chaque membre actif, un site internet qui met en ligne toute leur actualité (exposition, évènement), ainsi qu'une page web personnelle.
- **Le projet pour 2009-2010** : L'Association prépare une **EXPOSITION COMMUNE** autour du thème: « L'ART DANS TOUS SES ÉCLATS » afin de la proposer à des lieux intéressés par la création d'art.
- **La formation** : Viaduc 232 organise des sessions de sensibilisation ou d'initiation sur 3 sujets fondamentaux pour notre réussite (la communication, les nouvelles technologies, la gestion). Il s'agit de mini-stages, gratuits, assurés par un bénévole.
- **La communication** :
 - **Print** : Nous échangeons nos bons plans pour se procurer à très bas coûts des moyens de communication de qualité.
 - **E-marketing** : Mise en place d'une base de données commune pour envoyer des invitations à nos expos.
- **L'exportation** : Dès l'origine, Viaduc 232 a envisagé l'exportation. Cela reste un objectif majeur de l'association.

Qui peut adhérer à l'Association?

Toute personne désirant soutenir notre Association, peut devenir un membre sympathisant.

Pour tout adhérent (membres sympathisants et actifs), **la cotisation annuelle est de 10€/an.**

Comment devenir membre actif ?

4 conditions sont à réunir :

- Etre passé(e) par le **Point Accueil et Accompagnement à la Création d'Entreprises**, animé par François Azuelos et Philippe Vogler, consultants « HEC Métiers d'Art ».
- Avoir pour **marraine ou parrain** un membre actif de l'association qui vous en expliquera en détail le fonctionnement et vous recommandera auprès de l'association.
- Vouloir développer votre activité à titre **professionnel**, à savoir disposer d'un numéro SIRET et d'un code APE relevant **des arts plastiques**, quelle que soit l'institution de rattachement (Chambre des métiers, URSSAF, Maison des artistes, auto-entrepreneur, ou toutes autres formes juridiques ad hoc).
- Partager nos **valeurs**, qui sont exprimées dans le Vide Bula et nos statuts. Cela n'implique en rien vos positions politiques, religieuses ou philosophiques. (Cependant si vous êtes raciste, sectaire, homophobe ou machiste, vous aurez du mal à vous entendre avec nous).

Lorsque ces conditions sont réunies, vous pouvez soumettre votre acceptation en tant que membre actif au bureau qui statue dessus lors de sa prochaine réunion aux conditions de majorité prévue dans les statuts.

S'engager activement, c'est aussi participer aux réunions, au forum, aux ateliers...

Retrouvez nous sur www.viaduc232.fr